

Admission à la barre des vétérans de la garde nationale parisienne, qui félicitent la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre des vétérans de la garde nationale parisienne, qui félicitent la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 101-102;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13568_t1_0101_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pas exister parmi les vaisseaux de ligne et qui est à la fois l'emblème du courage et de la force. S. et F. »

LECARPENTIER

(*Applaudi*)

7

Les pétitionnaires sont admis.

La gendarmerie nationale près les tribunaux et la garde des prisons de Paris viennent offrir leurs bras et leurs veilles pour garantir la représentation nationale du fer des assassins payés par les ennemis de la révolution. Ils félicitent la Convention de ce que Collot-d'Herbois et Robespierre ont été garantis de la rage des monstres dirigés par le royalisme et le fanatisme. (1)

Les pétitionnaires rentrent au bruit des tambours. Les plus vifs applaudissement les accueillent. Le COMMANDANT : (2)

« Citoyens représentants,

Lorsque de toutes les parties de la République retentissent à la fois les mêmes cris d'horreur et les mêmes assurances de dévouement à la Convention, la gendarmerie nationale près les tribunaux et à la garde des prisons de Paris, se croirait criminelle de ne pas vous exprimer toute l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle des deux forfaits successifs, médités et presque consommés contre la représentation nationale. Qu'ils sont scélérats ! qu'ils sont aveugles en même temps, les êtres lâches qui croient qu'en assassinant les plus fermes colonnes de la liberté, ils assassinent la liberté elle-même ! La République française basée sur la morale et la probité est impérissable comme l'éternel qui a présidé à son établissement. Vous l'avez fondée sous ses auspices augustes. Périissent vos détracteurs ! Périissent les pervers qui voudraient replonger la nature dans le chaos dont votre solennelle déclaration des droits de l'homme l'a fait enfin sortir.

Chers et vertueux représentants de la plus magnanime nation du globe, que les couteaux des contre révolutionnaires ne vous fassent pas désertier le poste où la patrie vous appelle, ce sont les derniers coups de l'aristocratie expirante; ce sont les dernières armes de ces roitelets perfides coalisés contre nous. Votre massue a déjà ébranlé leurs trônes. Encore quelques coups et leur puissance étonnera l'univers de sa chute.

Les peuples trop longtemps victimes de l'ambition insatiable de ces tyrans, trop longtemps dupes de leurs caresses hypocrites, ouvriront enfin avec la France et la Pologne, les yeux au jour pur de la liberté. Comme alors ils rougiront, comme ils gémiront amèrement d'avoir

prêté leurs bras aveugles, d'avoir prodigué leur sang pour river leurs propres fers et rasservir une nation généreuse dont tout le crime est d'avoir brisé ses chaînes.

C'est peu pour ces nouveaux Xercès de traîner après eux des cohortes innombrables d'esclaves dans le dessein d'égorger tous les français et de ne laisser sur notre sol captif que des ruines fumantes, leur or soudoie encore au milieu de nous des traîtres qui, pour les seconder ont semé, d'une part, les pernicieuses et désespérantes doctrines de l'athéisme et du matérialisme, de l'autre voudraient dissoudre le gouvernement en portant leurs mains parricides sur ceux à qui la Convention et la République entière ont confié les hautes destinées de la France. Mais la divinité, d'accord avec le génie de la liberté ne veille-t-elle donc pas sur les jours de nos représentants ? Qui peut en douter, en voyant les coups des conspirateurs échouer dans leurs mains coupables, d'une manière presque miraculeuse !

Citoyens représentants, restez imperturbables comme la vertu que vous avez mise à l'ordre du jour. Mais si la Providence vous couvre de son égide invisible, elle veut aussi, elle veut que vous vous mettiez en garde contre les trames scélérates des agents secrets de Pitt et de Cobourg. Il faut surtout que vous mettiez un rempart impénétrable entre ces forcenés et les membres de vos comités de Salut public et de Sûreté générale.

Nous, accoutumés à faire reculer le crime, nous venions vous demander la préférence dans l'honneur de garder vos membres les plus exposés aux traits des assassins, mais la magnanimité de ceux même qui ont manqué de tomber sous leurs coups, ne veut d'autre garde que l'amour du peuple et la bienveillance de leurs concitoyens. Cette nouvelle marque de la confiance de nos Législateurs leur assure que les poignards des contre révolutionnaires perceront nos cœurs avant d'aller jusqu'à eux. Nous jurons de vous faire, contre les lâches Paris et les infâmes Corday, un rempart de nos corps et de nos sabres, d'être pour la représentation nationale autant de Geffroi, prêts à verser la dernière goutte de notre sang pour elle. Vive la République, vive la Convention ! (1).

(*Applaudi*).

8

Les vétérans de la garde nationale parisienne viennent adresser à la Convention l'hommage le plus pur, en la félicitant d'avoir rappelé à la mémoire de ceux qui feignoient de croire à l'existence de la divinité, les mœurs, la vertu et l'exemple qu'ils doivent à la génération qui leur succédera et achevera d'anéantir les rois et leurs suppôts. (2).

(1) P.V., XXXVIII, 184. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o); J. Sablier, n° 1348; M.U., XL, 174; J. Lois, n° 609; J. Paris, n° 515; J. Matin, n° 708; Mon., XX, 598; J. Perlet, n° 615; J. S.-Culottes, n° 469; Mess. soir, n° 650; Ann. R.F., n° 182; Rép., n° 161; Audit. nat., n° 614; Feuille Rép., n° 331; J. Fr., n° 613; C. Eg., n° 650.

(2) Débats. n° 617, p. 133.

(1) C 306, pl. 1157, p. 11, signé C. LEUZEL (M^{ai} des logis), DUQUESNE (brigadier) [et 2 pages de signatures illisibles].

(2) P.V., XXXVIII, 185. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o); J. Sablier, n° 1348; Ann. R.F., n° 182; Mon., XX, 598; Débats, n° 617, p. 133; J. Paris, n° 515; Feuille Rép., n° 331; J. Perlet, n° 615; Rép., n° 161; J. S.-Culottes, n° 469; J. Lois, n° 609; J. Fr., n° 613.

L'ORATEUR : Les vétérans de la garde nationale parisienne viennent vous payer le tribut de leur reconnaissance; recevez leurs félicitations pour votre admirable décret, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Il n'appartenait qu'à des Législateurs vraiment républicains de prononcer un tel décret, aussi la République toute entière vous en prouve sa reconnaissance par cette foule d'adresses que vous recevez tous les jours.

Dans les fêtes que vous avez instituées est comprise celle de la vieillesse, elle nous fera trouver les consolations de vivre sous le ciel pur de la liberté, l'égalité et la fraternité.

Être Suprême, protecteur des français, jouis de ton triomphe et de la gloire; les temps de l'imposture ont disparu comme l'ombre; le culte de l'homme est purifié, il ne sera consacré qu'à toi et à la patrie !

Que les tables des droits de l'homme descendues de la Montagne sainte soient conservées aux races futures; déjà les peuples de la terre vous admirent, bientôt ils sauront vous estimer. Nous pouvons vous assurer que la patrie reconnaissante, pour récompenser vos importants travaux, fera graver vos noms en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les français. Les vétérans se multiplieront pour écraser les assassins et les traîtres, et prévenir les complots des lâches; ils feront un rempart de leur corps pour garantir les sauveurs de la France. Ils demandent la prompt punition des monstres qui ont attenté aux jours de Collot d'Herbois et Robespierre. Grâce soit rendue à cette Montagne sacrée qui travaille sans relâche au bonheur de tous; vous avez, Législateurs, tout fait pour nous, nous ferons tout pour vous.

Grâce soit rendue aux dignes mères qui ont porté et qui porteront dans leur sein des dépôts aussi précieux que les jeunes Bara et Agricola-Viala, son digne émule, dont la Convention a décerné les honneurs du Panthéon.

Grâce enfin soit rendue à tous nos défenseurs dans le cercle immense de la République française; l'Être Suprême les accompagne, ils sont impérissables.

La sagesse et la vertu sont les compagnes des vieillards, vous les avez, Législateurs, honorés de la garde du Sénat, vous les avez rajeunis, le baume de la démocratie que vous faites circuler dans leurs veines, leur fera chérir la vertu et respecter les lois, nos âmes ne vieilliront jamais étant pétrées par les mains de l'immortalité. Oui, nous conserverons jusqu'au dernier moment de notre vie, le titre glorieux de vétérans républicains, toujours unis de cœur et d'esprit avec nos frères de toutes les sections pour terrasser l'hydre de l'aristocratie, et déjouer leurs infâmes complots

Martyrs de notre divine liberté dont les simulacres reposent dans ce sanctuaire; nous n'oublierons jamais combien la route honorable que vous nous avez tracée rendra tous les hommes heureux; vous avez répandu votre sang pour nous, nous répandrons jusqu'à la dernière goutte du nôtre pour vous imiter et marcher sur vos pas, sur ceux qui vous succèdent et ceux qui vous succéderont dans la carrière glorieuse que vous avez préparée aux vrais républicains.

Nous sommes des français, nous ne serons jamais ingrats. Divine liberté ! Bonheur de l'homme sur la terre, que tous les peuples se réunissent pour te rendre hommage; les bienfaits que tu enfantes propagent une immense famille de frères qui te béniront éternellement en prononçant ce refrain chéri; Vive la République ! (1).

(*Applaudi*).

Les vétérans étaient accompagnés de leur instituteur et de leur médecin.

Leur instituteur assure la Convention, au nom de ses élèves, qu'il y avait, dans le cercle immense de la République 1100 000 vétérans prêts à périr pour la Montagne sacrée, la liberté et la République, une, indivisible et impérissable; mais ces 1100 000 intrépides républicains, a ajouté leur instituteur, désireroient que la Convention les dispensât de payer des citoyens pour se faire remplacer dans le service de la garde nationale, lorsqu'ils font le service dans leurs compagnies ou dans leurs bataillons respectifs. Renvoi de la demande aux comités de salut public et de la guerre (2).

9

Les citoyens composant le jury d'accusation du tribunal criminel du département de Paris expriment la part qu'ils ont prise aux alarmes et à la joie de la Convention. Ils promettent de surveiller toujours davantage, s'il est possible, les ennemis de la Société et de leur appliquer la loi qui l'en délivre (3).

L'ORATEUR : Citoyens représentans,

Lepelletier et Marat sont morts assassinés, Collot et Robespierre ont été sur le point de périr sous le glaive des assassins; ainsi le patriotisme le plus pur et le plus énergique, la sévérité des principes, l'abnégation de soi-même, le dévouement entier au salut de la République, sont, auprès des tyrans et de leurs suppôts, des titres certains pour être assassinés.

Quel fruit ces insensés attendent-ils donc de leur lâcheté ? Croient-ils en assassinant des hommes, qui nous sont chers, croient-ils nous décourager ! Est-il un seul français qui ne brigât l'honneur de mourir pour sa patrie ! Le sang de Lepelletier et celui de Marat n'ont-ils pas cimenté la République ! Si nous eussions perdu Collot et Robespierre, n'avions-nous pas encore la représentation nationale ! Comme l'a dit Robespierre, il n'est pas un de vous, il n'est pas un de nous qui n'eût juré, sur leurs corps sanglants, d'exterminer le dernier tyran.

Mais, Citoyens représentans, ne laissons pas même à nos féroces ennemis la cruelle satisfaction de se vanter que tel ou tel représentant

(1) C 306, pl. 1157, p. 12. Signé LE VASSEUR (présid.), JOURDAIN (quartier-maître).

(2) *Mess. soir*, n° 650.

(3) P.V., XXXVIII, 185. Bⁿ, 12 prair. (suppl^t); *Débats*, n° 617, p. 133; *J. Sablier*, n° 1348; *Ann. R.F.*, n° 182; *C. Eg.*, n° 650; *J. Paris*, n° 515; *J. Perlet*, n° 615; *Rép.*, n° 161; *Audit. nat.*, n° 614; *J. S.-Culottes*, n° 469; *M.U.*, XL, 174.